

**Projet de l' OPTION EPS mutualisée au sein du LPo Simone VEIL et du LGT Cabanis
Rentrée 2021.**

Préambule :

*L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques (APSA). Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique : par l'investissement de l'élève dans différents rôles sociaux et par une mise en activité, physique et réflexive, une occasion supplémentaire lui est donnée pour développer des compétences qu'il pourra valoriser dans son projet personnel d'orientation post-baccalauréat. Cet enseignement vise particulièrement à accroître l'autonomie de l'élève, à enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques sportives et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société dans le but d'une poursuite d'étude dans le secteur de l'Activité physique (STAPS, MJES, BTS, **diplômes d'état, mention complémentaire métiers du sport...**). L'idée est aussi de ne pas s'interdire, à moyen et plus long terme, d'associer les élèves des autres lycées de Brive, en fonction des possibilités offertes et des opportunités souhaitables, à la condition que ces dernières puissent être opérationnalisées.*

I/ Objectifs généraux :

Par l'activité régulière de l'élève dans des pratiques physiques diversifiées, et par l'apport de connaissances pluridisciplinaires, la réalisation de projets collectifs, la réalisation d'un dossier d'étude, cet enseignement optionnel d'EPS a pour objectifs de :

- ⇒ *Développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques ;*
- ⇒ *Faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société ;*
- ⇒ *Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études ;*
- ⇒ *Sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude*

II/ Objectifs opérationnels :

Sur le cursus lycéen de trois années, l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir et/ou d'approfondir de trois à six activités physiques sportives et artistiques relevant de plusieurs champs d'apprentissage complémentaires (CAC), en référence aux cinq champs d'apprentissage définis dans le programme de l'enseignement commun d'EPS.

Les APSA proposées ont vocation à ouvrir l'offre de l'enseignement commun, elles peuvent être issues de la liste nationale, de la liste académique ou relever de choix d'établissement

III/ **Descriptif des activités**

Possible parcours de formation : Ce parcours de formation n'est présenté ici qu'à titre indicatif car il dépend de la réservation des espaces de pratiques, des moyens humains (intervenants, public, nombre d'élèves concernés), de la rémunération des enseignants intervenants ou de l'organisation de leurs services.

✚ Niveau Seconde : Sensibiliser

=> la pratique d'au moins deux APSA relevant de deux champs d'apprentissage différents : (Course d'orientation et VTT (CAC2), Arts du cirque (CA3), STEP (CAC5))

=> la réflexion sur l'un des thèmes d'étude choisis par les enseignants ; concrétisée soit par une production écrite, un montage vidéo, une présentation, un portfolio, l'animation d'une situation d'enseignement... qui doivent attester de connaissances liées au thème d'étude abordé.

Thèmes possibles : **Activité physique, sportive, artistique et inclusion**

(Possible gestion des projets « sports et handicaps » ; du « polyar'trottons »)

Activité physique, sportive, artistique et **spectacle**

✚ Niveau Première : Explorer

=> la pratique d'au moins deux APSA, relevant de deux champs d'apprentissage différents (éventuellement VTT et/ou escalade renforcée (CAC2), Activités aquatiques (NATATION de Durée, de vitesse, sauvetage, parcours aquatiques (CAC1, 2 et 5))

- la conduite d'un projet collectif, en relation avec un ou des thèmes d'étude proposés. Ce projet peut être réalisé en binôme, en groupe ou en classe entière. Il est ancré dans la réalité des pratiques physiques, sportives, artistiques et peut prendre la forme, par exemple, de l'organisation d'un raid nature, d'un spectacle ou d'une action caritative ou humanitaire...

Thèmes possibles : **Activité physique, sportive, artistique et santé**

Activité physique, sportive, artistique et **métiers du sport**

(possible gestion de la « Journée des Talents », des olympiades des internes)

✚ Niveau Terminale : Analyser

=> la pratique d'au moins deux APSA, relevant de deux champs d'apprentissage différents (Canoé, voile, plongée sous-marine (Stage d'une semaine par exemple) ou escalade CAC2 ; **Formation SST/PSC1**;

Athlétisme : réalisation d'un triathlon athlétique constitué d'une course, d'un saut et d'un lancer (CAC1)).

- la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale.

Thèmes possibles : **Activité physique, sportive, artistique et entraînement**

(Travail possible avec des écoles primaires ou associations ou UNSS grands événements)

Activité physique, sportive, artistique et **environnement**.

Remarque : Une de ces possibles pratiques peut servir de support de cet enseignement sur les trois années du cursus.

6 autres thèmes sont disponibles au sein du texte officiel OPTION EPS (arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 - Annexe 2).

IV/ Public ciblé et gestion souhaitée :

- Elèves du LGT, de la SEP S·VEIL et du LGT CABANIS, souhaitant un approfondissement des pratiques sportives dans un but de poursuite d'étude dans le domaine de l'activité physique.
- Nombre de places limité à **20 à 24 élèves par niveau de classe**. (Numérus clausus pour un enseignement de qualité et surtout un encadrement limité et sécuritaire au vu de la programmation APPN)
- ⇒ Une sélection sera effectuée **PAR LES ENSEIGNANTS D'EPS** suite à des demandes de candidatures d'élèves de 3^{ème} des établissements alentours, des élèves de secondes des 2 lycées, sur des critères précis : niveaux sportifs, projet de parcours avenir, motivation, appréciations scolaires, comportement, licenciés à l'AS... Des entretiens pourront être effectués si nécessaire.
- ⇒ **La DSDEN 19 pourra** accorder des dérogations si l'élève ne fait pas partie du secteur de recrutement et qu'il répond aux critères de sélection.
- ⇒ Une attention particulière sera accordée à **l'équilibre du nombre de filles et de garçons, mixité imposée**.
- ⇒ Une répartition des élèves optionnaires devra être pensée au sein de 2 classes de secondes du LPO S·VEIL afin de conserver une mixité des parcours de formation et l'ouverture culturelle de nos élèves.
- ⇒ Création / Diffusion d'une plaquette et d'une vidéo de présentation de l'option EPS à diffuser aux collègues du secteur et environnant (JPO, site internet, envois, présentation en présentiel)

V/ Besoins matériels :

- Possible demande d'achat de matériel notamment en Arts du cirque
- Possible demande d'ouverture d'une ligne budgétaire pour l'entretien du matériel (VTT)
- Réservation de créneaux horaires du gymnase LPO S·Veil sur EDT EPS. (16h-18h le Lundi par exemple et 10h 12h le Mercredi matin) ou des gymnases des lycées partenaires.
- Réservation de créneaux horaires de gymnase Lavoisier (si escalade en première et Terminale par exemple)
- En attente de confirmation de créneaux horaires de Natation.
- « Sortie scolaire » sous forme de stage APPN (voile, canoé, plongée)

VI/ Ressources humaines :

- Un enseignant référent (Grégory Bauchet, Professeur Agrégé d'EPS, aux spécialités diverses : Ancien sportif de haut niveau en Athlétisme et moniteur fédéral, formateur académique en Athlétisme, Arts du cirque et cross-training, MF 1 de plongée sous-marine, référent en CAS (STEP, Musculation, Cross-training), moniteur SST/PSCI, ancien intervenant au STAPS, à l'INSPE, intervenant au SUAPS, expérience de jury CAPEPS externe...)
- Partage des interventions un professeur d'EPS du lycée CABANIS pour les niveaux seconde et première
- Possibles partenariats avec des fédérations et structures de plein air en fonction des activités proposées (en fonction de la faisabilité d'un stage voile, canoë et plongée)

VII/ Mode de financement :

- 2 heures à assurer en seconde (2 heures de pratique)
- 3 heures en première (2h de pratique + 1h de théorie)
- 3 heures en Terminale (2h de pratique + 1h de théorie)
- ⇒ Une demande de financement sur Heures Postes (EDT de Gregory Bauchet) et HSA en complément.
- ⇒ Un projet de financement de transports en fonction des activités retenues.
- ⇒ Un projet de financement si stage voile d'une semaine au titre d'une « sortie scolaire ».

VIII/ Modalité(s) d'évaluation prévue(s) :

L'étude se situe au croisement d'un thème de la liste proposée par l'enseignant et choisi par l'élève et des pratiques physiques sportives et artistiques ; elle suppose une analyse problématisée et la mise en œuvre d'un protocole pour y répondre.

Tout dossier d'étude doit prendre appui sur au moins une science et/ou une technologie :

- ⇒ Les sciences d'appui possibles sont multiples : physiologie, anatomie, physique, biomécanique, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, gestion, marketing, histoire... Elles permettent d'expliquer des phénomènes en lien avec le sport, le corps, la motricité, l'exercice physique, les institutions sportives.

- ⇒ *Les technologies peuvent être liées au numérique (films et montage vidéo, usage de tablettes, élaboration de diaporamas, outils informatiques...), aux matériaux et outils utilisés par les pratiquants dans les APSA, à l'évolution des techniques corporelles et sportives*

Les attendus de fin de lycée (AFL) sont identiques à ceux définis par champ d'apprentissage dans le programme de l'enseignement commun.

En seconde

Une compétence relative à l'étude d'un thème choisi : « connaître, mettre en œuvre et analyser les liens entre un thème et une ou des APSA ». L'élève doit avoir acquis des connaissances sur un ou plusieurs thèmes d'études proposés. La production finale, individuelle ou collective, doit intégrer une réflexion de l'élève sur sa pratique physique.

En première

Une compétence relative à la conception et la réalisation d'un projet collectif : « Élaborer, mettre en œuvre et réguler un projet collectif relatif aux activités, physiques, sportives, artistiques ».

L'évaluation de ce projet collectif porte sur la qualité de l'élaboration, de la réalisation et de la régulation du projet, sur l'engagement individuel de l'élève et sur sa capacité à coopérer au sein d'un collectif.

En terminale

Une compétence relative à la réalisation d'une étude associée à une soutenance orale : « Élaborer, mettre en œuvre, seul ou en groupe, une étude, liant les sciences et/ou les technologies avec une ou des activités physiques sportives et artistiques et soutenir son dossier d'étude devant un jury ».

Cette étude doit prendre obligatoirement appui sur au moins une APSA que l'élève l'ait ou non pratiquée pendant son cursus de lycéen.

*L'évaluation de ce dossier d'étude s'appuie sur le travail réalisé et sur une soutenance orale **devant deux enseignants d'EPS dont obligatoirement celui qui conduit cet enseignement.***

Un retour d'informations sur la prestation des élèves (présence, engagement, posture, élocution, registre de langue, interaction avec les interrogateurs...) doit être effectué pour que cette soutenance puisse être, pour eux, l'occasion de se préparer à l'épreuve terminale orale du baccalauréat.

Il reviendra à l'équipe pédagogique de définir avec précision les critères nécessaires à l'évaluation de chacun de ces attendus et de les présenter dans le projet pédagogique de l'enseignement optionnel d'EPS.

*Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018, l'enseignement optionnel **est évalué en contrôle continu** ; ce sont les notes trimestrielles posées en classes de première et terminale qui seront prises en compte dans le cadre du baccalauréat et qui serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève.*
